



atelier des territoires

Appel à candidature

La Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) lance un appel à candidature auprès des DREAL (DEAL en Outre-mer) pour mettre en place la deuxième session de l'Atelier des territoires (2014-2015).

L'Atelier des territoires a pour objectif à la fois :

- de mettre en évidence l'intérêt de la réflexion à grande échelle et à long terme pour éclairer les décisions d'aménagement de court terme
- de placer l'État dans une posture d'accompagnement des élus locaux avec l'apport d'une équipe projet extérieure aux lieux, pilotée par un concepteur (architecte-urbaniste ou paysagiste-urbaniste).

Il s'agit de conduire une démarche de projet pilotée par l'État en partenariat avec les élus. Une mise en réseau et un accompagnement des DREAL sont assurés par l'État central tout au long de la démarche.

L'Atelier s'adresse aux grands territoires, à enjeux complexes, nécessitant une articulation fine des politiques publiques autour du projet, afin de dépasser les obstacles pesant sur leur développement. Il peut s'agir de territoires, tel que ceux que l'Atelier national et l'Atelier des territoires a accompagné au cours des 8 dernières années :

- en tension, où les enjeux de développement et de protection entrent en conflit comme sur le littoral et interrogent leurs capacités d'accueil ;
- en déprise, en manque de projet et d'ingénierie et où l'intercommunalité est plus difficile comme sur certains territoires ruraux ou de montagne ;
- en perte d'attractivité de leurs villes moyennes et de leurs bourgs centres ;
- en constitution ou en mutation, où les enjeux s'entrecroisent de façon complexe comme dans les périphéries urbaines ou les entrées de ville commerciales (consommation d'espace, gestion difficile des limites avec les espaces agricoles, manque de transports et de services...), ou dans les sites confrontés aux risques et /ou au réchauffement climatique ;
- en confins (transfrontaliers, fonds de vallée) ou en entre-deux, subissant des influences extérieures et devant se recentrer sur leurs atouts propres et leurs ressources, et rechercher de nouveaux liens de solidarité

L'Atelier des territoires sera mené par la DREAL en lien étroit avec les DDT(M) concernées, sur deux ou trois grands territoires (échelles intercommunales, bassins de vie..), permettant de prendre de la hauteur en termes de méthodes par rapport aux contextes spécifiques et en tirer les enseignements transversaux, sur une problématique commune qui représente un enjeu régional en termes d'aménagement.

Le volontariat, la motivation et l'adhésion à la méthode atelier, des services de l'Etat locaux comme des élus concernés, sont des facteurs indispensables à sa réussite. Cette démarche a vocation à être reproduite localement et à être déclinée sous différentes formes.

Une candidature régionale

La DREAL construit la candidature régionale (une démarche inter-régionale est néanmoins possible) avec les DDT volontaires de sa région afin :

- de partager les objectifs et la méthode de travail de l'Atelier des territoires et d'expliciter les modalités de travail entre DREAL et DDT
- de choisir, développer et argumenter une thématique de travail
- d'identifier les grands territoires volontaires et pertinents pour la démarche
- d'associer l'ensemble des élus concernés (maires et présidents des intercommunalités), qui doivent y apporter leur soutien.



Le dossier de candidature comprendra des éléments relatifs à :

- la motivation de la candidature de la DREAL tant sur la thématique, la démarche Atelier des territoires que sur le choix des sites, en lien avec cette thématique
- l'organisation envisagée entre DREAL et DDT(M) pour mener l'atelier, notamment pour le pilotage de l'équipe projet, l'animation de la démarche et le portage de la stratégie proposée. Des candidatures conjointes entre plusieurs DREAL étant envisageables, elles devront préciser qui porte la candidature et quelle organisation est prévue entre elles.
- le plan de financement. Les candidatures sélectionnées bénéficieront d'une enveloppe complémentaire aux crédits d'études locales attribués lors du dialogue de gestion pour 2014-2015. La contribution de l'enveloppe nationale pourra atteindre 100 000 € par DREAL.

Le dossier (format papier et informatique), illustré de cartes et de photos, devra comporter 15 pages maximum.

Les dossiers de candidature une fois déposés seront examinés par une commission nationale composée de la DHUP, de DDT(M) ayant déjà participé à l'Atelier des territoires, du CEREMA, de personnes qualifiées du point de vue des thématiques ou de la démarche. Une audition pourra être organisée en amont du choix des candidatures. Les critères de choix permettront de mesurer à partir des éléments fournis:

- L'adhésion des élus et l'engagement des services de l'Etat
- La pertinence de la thématique
- La pertinence de l'échelle de travail et des sites proposés en lien avec la thématique
- L'organisation du pilotage et l'implication des services locaux
- L'intérêt pour la poursuite de la démarche à l'issue de l'atelier

Un maximum de 5 DREAL sera retenu pour la session 2014 – 2015.

Calendrier indicatif

21 mai 2014 : diffusion de l'appel à candidature

4 juillet 2014 : date limite de dépôt du dossier de candidature

9 juillet 2014 : commission nationale pour le choix des DREAL / DDT(M)

Juillet 2014 : accompagnement des DREAL sélectionnées par la DHUP pour le montage de l'Atelier et des pièces du marché

Fin juillet 2014 : lancement par les DREAL de la consultation (MAPA) pour retenir leurs équipes-projet

Fin septembre : remise des offres « équipe projet » au niveau des DREAL

Début octobre 2014 : comités régionaux de sélection pour le choix des équipes-projet

Mi-octobre : notification des marchés

Décembre : séminaire régional de lancement de l'atelier

Janvier/février 2015 : premier atelier

Avril/mai 2015 : second atelier

Juillet/septembre 2015 : troisième atelier

2^{ème} semestre 2015 : séminaires régional et national de restitution

Pour en savoir plus sur la démarche Atelier des territoires et les résultats de la première session 2012-2014:

<http://www.territoires.gouv.fr/atelier-des-territoires>

Votre contact à la DHUP/AD1 : Patricia Demaeseneire (01 40 81 96 76), assistante du bureau des stratégies territoriales, vous orientera vers un chef de projet dédié.

atelier-des-territoires.ad1.dhup.dgaln@developpement-durable.gouv.fr



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

